

DESCRIPTION DE TÂCHES – SERGENT-MAJOR DE COMPAGNIE (SMC)

Autorité : Commandant (cmdt) / Officier d'instruction (O Instr) / Sergent-major régimentaire (SMR)

Le SMC a les responsabilités suivantes :

1. Donner et maintenir l'exemple dans la tenue, la discipline et le comportement de tous les sous-officiers (s/off).
2. Aider l'O Instr en supervisant la routine quotidienne dans tout le corps de cadets en s'assurant particulièrement que les bureaux du corps de cadets sont en bon ordre.
3. Former les rassemblements de compagnie, les remettre au SMR et être présent à toutes les revues.
4. S'assurer que l'appel est fait aux bons moments et que l'état des effectifs est complet pour le SMR et l'O admin.
5. S'assurer que les ordonnances sont affichées et que les tableaux de service sont corrects et justes.
6. Tenir le SMR informé de toute situation nuisant à la discipline et au bien-être des s/off.
7. Superviser les cadets adjoints à l'approvisionnement et à l'administration affectés au quartier général du corps de cadets.
8. Instruire et superviser le commandant de la garde de drapeau et le peloton de précision.
9. Informer le SMR du progrès et du rendement des s/off, formuler des recommandations sur la pertinence des avancements et des récompenses.
10. Veiller au maintien du bien-être général et du moral des cadets.
11. Agir comme commandant adjoint du rassemblement pour la revue annuelle et d'autres rassemblements où les officiers n'y prennent pas part.
12. Assumer les fonctions de SMR en cas de besoin.
13. Exercer d'autres fonctions selon les directives du cmdt, de l'O Instr ou du SMR.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC